

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2019 B 00704

Numéro SIREN : 878 755 594

Nom ou dénomination : SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2023 sous le numéro de dépôt 2538

Répertoire au Greffe du Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône

Sous le numéro

202300282A

Le Greffier



NB

Tribunal de Commerce de CHALON SUR SAONE
République Française au nom du Peuple Français.

Demandeur : MFBI BROSSERIE (SAS)
18, Rue Albert Martin
71100 Chalon-sur-Saône

Mandataire demandeur : FIDAL
3, Avenue De Chalon - Les Chavannes - BP 90281
71107 Chalon Sur Saône Cedex

ORDONNANCE

Nous, Gérard MOREL, Président du Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône, assisté du greffier ;

Vu la requête qui précède et les motifs y énoncés ;

Vu l'ordonnance erronée rendue le 05/2023 enregistrée sous le numéro 2023002722,

Vu que la demande de prorogation portait sur une demande de trois mois, soit jusqu'au 30/09/2023,

Vu la demande de rectification de FIDAL par courriel du 12/07/2023,

Vu l'erreur manifeste,

Vu les articles L. 225-100 et R. 225-64 du code de commerce ;

Annulons l'ordonnance rendue le 05/07/2023 et la remplaçons par celle-ci :

Accordons à la société :

MFBI BROSSERIE (SAS)
18, Rue Albert Martin
71100 Chalon-sur-Saône
RCS Chalon-sur-Saône 351 700 935

un délai jusqu'au 30/09/2023 ;

pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ;

Ainsi fait et ordonné en notre cabinet, ce
Le Greffier
Nathalie BOUTHENET

13 juillet 2023

Le Président
Gérard MOREL

NB

ORD344



judiciaire@greffe-tc-chalonsursaone.fr

De: Pernin Delphine <delphine.pernin@fidal.com>
Envoyé: mercredi 12 juillet 2023 10:01
À: judiciaire@greffe-tc-chalonsursaone.fr
Objet: MFBI BROSSERIE : Ordonnance prolongation du délai de tenue d'Assemblée Générale
Pièces jointes: Ordonnance 05 07 2023.pdf
Importance: Haute
Catégories: Nathalie

A l'attention de Madame Nathalie BOUTHENET

Bonjour,

Je fais suite à notre entretien téléphonique de ce jour concernant l'Ordonnance que vous avez rendue le 5 juillet dernier.

Notre requête mentionnait une prolongation de tenue d'Assemblée générale de 3 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2023, or l'ordonnance indique le 30 juin 2023.

Pouvez-vous nous transmettre une nouvelle ordonnance modifiée ?

Restant à votre disposition,

Cordialement.

FIDAL
AVOCATS

Delphiné
Pernin

Assistante juridique de Maître Nicolas Chrisment
Département Droit des Sociétés
Département Règlement des contentieux

+33(0)3 85 47 81 58
delphine.pernin@fidal.com

Les Chavannes – 3 Avenue de Chalon – 71380 SAINT MARCEL



fidal.com

Membre de



&

wts.global

Par respect pour l'environnement, Fidal vous suggère de n'imprimer ce mail que si nécessaire

FIDAL Société d'avocats
Société d'exercice libéral par actions simplifiée à directoire et conseil de surveillance
Capital : 6 000 000 Euros
Siège social : 4-6 avenue d'Alsace 92400 Courbevoie - France
525 031 522 RCS Nanterre

Les Informations contenues dans ce courrier électronique sont confidentielles et protégées par le secret



Répertorié au Greffe du Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône
Sous le numéro 202302722

Le Greffier



Tribunal de Commerce de CHALON SUR SAONE
République Française au nom du Peuple Français.

Demandeur : **MFBI BROSSERIE (SAS)**
18, Rue Albert Martin
71100 Chalon-sur-Saône

Mandatitaire demandeur : **FIDAL**
3, Avenue De Chalon - Les Chavannes - BP 90281
71107 Chalon Sur Saône Cedex

ORDONNANCE

Nous, Gérard MOREL, Président du Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône, assisté du greffier ;

Vu la requête qui précède et les motifs y énoncés ;

Vu les articles L. 225-100 et R. 225-64 du code de commerce ;

Accordons à la société :

MFBI BROSSERIE (SAS)
18, Rue Albert Martin
71100 Chalon-sur-Saône
RCS Chalon-sur-Saône 351 700 935

un délai jusqu'au 30/06/2023 ;

pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ;

Liquidons les dépens de l'instance à la somme de 31.21 euros ;

Ainsi fait et ordonné en notre cabinet, ce 5 juillet 2023

Le Greffier
Nathalie BOUTHENET

Le Président
Gérard MOREL

ORD344

expédition
nb/06/07/2023

Page 1/2

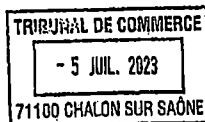
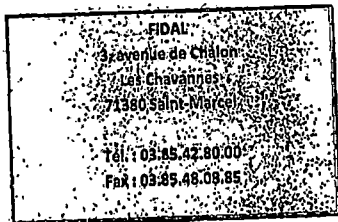


expédition
nb/13/07/2023

Page 3/4



R1 2023/532
5/7/23



A Monsieur le Président
du Tribunal de commerce de Chalon Sur Saone

La SAS MFBI BROSSERIE, Société par Actions simplifiée au capital de 185 284 Euros, dont le siège social est 18 rue Albert Martin 71100 CHALON SUR SAONE - 351 700 935 RCS CHALON SUR SAONE

Ayant pour Avocat la SELAS FIDAL, représentée par Maître Nicolas CHRISMENT, Avocat Inscrit au Barreau de CHALON SUR SAONE - 3, Avenue de Chalon - 71380 SAINT MARCEL.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la société clôture ses comptes au 31 décembre 2022, et doit, en conséquence, réunir son assemblée générale annuelle au plus tard le 30 juin 2023.

Or, il apparaît qu'en raison de retard dans l'établissement du bilan par le cabinet comptable, elle n'est pas en mesure de respecter ce délai.

C'est pourquoi, elle vous prie de bien vouloir faire droit à sa requête de prolonger de TROIS (3) mois le délai de tenue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Fait à Saint Marcel
Le 29 juin 2023

Nicolas CHRISMENT
Avocat Associé

expédition
nb/08/07/2023

Pour expédition certifiée conforme à l'original
Page 2/2

collaboratrice de greffe assermentée



expédition
nb/13/07/2023

Pour expédition certifiée conforme à l'original
Page 4/4

collaboratrice de greffe assermentée

